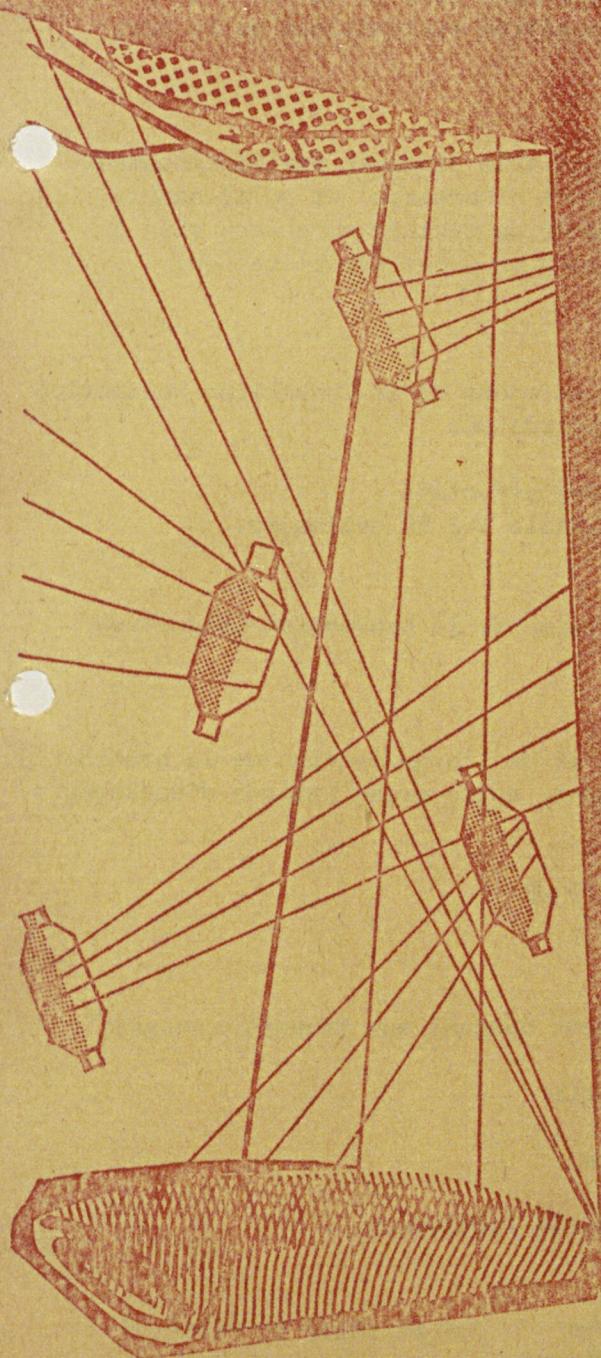


# INTER TEXTILES C.F.T.C.

FÉDÉRATION TEXTILE 26, rue de Montholon - Paris-IX

N° 8 - Octobre 1961 - 14 année - Nouvelle série (Abonnement 2,50 NF.)



## SOMMAIRE

- Résolution du Bureau Fédéral
- Editorial
- Place aux jeunes
- Enquête sur les abattements de zone
- Flashs Action
- En vrac...
- Etudes sur : la Section d'entreprise  
le Budget  
la Cotisation
- Cycle Économique

FEDERATION TEXTILE

C.F.T.C.

26, rue de Montholon

PARIS 9<sup>e</sup>

RESOLUTION GENERALE

Le Bureau Fédéral du Textile, réuni les 30/9 et 1/10/1961. Après avoir étudié la situation générale.

DANS LA PROFESSION

Constate:

que par rapport à juillet 1957, les indices font ressortir une augmentation des prix par rapport aux salaires textiles de 7,3 %.

que les discussions engagées depuis plusieurs mois pour la révision de la Convention Collective se heurtent à une opposition systématique de la part des représentants des employeurs.

S'inquiète:

que la situation de l'industrie textile reste très précaire particulièrement dans le coton (fermetures d'usines, réductions d'horaires) et qu'il semble que le plan cotonnier présenté par le patronat du textile ne change rien à cette situation... si toute fois il a trouvé un début d'application.

En conséquence

Demande:

qu'une négociation immédiate s'engage dans le cadre de la Convention Collective pour une augmentation substantielle des salaires de:

- 12 % sur les barèmes
- 0,12 NF de l'heure sur les salaires effectifs
- La fixation du salaire minimum textile à 2 NF de l'heure.

Réclame:

L'amélioration des discussions pour la révision de la Convention Collective accompagnées des résultats positifs.

Exige:

que le problème de la sécurité de l'emploi et de l'organisation de la branche textile fasse l'objet d'un accord, rapidement, entre organisations d'employeurs et de salariés.

FACE A LA SITUATION POLITIQUE

Estime:

que la situation politique va en se dégradant causant aux travailleurs une réelle inquiétude:

- Continuation de la guerre d'Algérie
- Problème de Berlin
- Reprise des expériences Atomiques
- crise de l'U.N.U.
- Carence du Pouvoir devant les menées factieuses.

Demande:

aux travailleurs à se tenir prêts à s'opposer, par la grève générale, à toutes atteintes aux institutions démocratiques.

- E D I T O R I A L -

-----

SITUATION PROFESSIONNELLE

Dans presque toutes les régions maintenant, un certain nombre de démarches ont été faites tant auprès des chambres patronales, qu'auprès des Directions des Entreprises pour reposer nos revendications.

Face à l'augmentation actuelle des prix, le Bureau Fédéral Textile a précisé dans sa réunion des 30 Septembre et 1er Octobre 1961, nos revendications en matière de salaire.

Nous avons délibérément écarté toute revendication à caractère exagéré, pour nous en tenir à une demande d'augmentation de 12 % sur les barèmes, 0,12 NF de l'heure sur les salaires effectifs, et le salaire minimum à 2 NF.

Cette revendication, nous la basons sur le fait que depuis Juillet 1957, le budget-type de la C.F.T.C. est passé de 178,2 à 251,4 en Juillet 1961, soit une augmentation entre Juillet 1957 et Juillet 1961 de 41 %. Par contre les salaires textile au coeff. 130 (coeff. moyen de la profession) sont passés de I.45 à I.90,5 NF, soit une augmentation de 31,3 %. Le coût de la vie est augmenté plus vite que les salaires : le retard pris par ceux-ci est de l'ordre de 6 à 7 %, ce qui traduit bien notre demande d'augmentation sur les salaires réels de 0,12 NF.

Les barèmes étant de toutes façons en retard sur les salaires réels, notre demande vise surtout à donner une garantie aux salaires payés les plus bas.

Il est évident que cette revendication sera difficile à faire passer dans les faits. En effet nous sommes obligés de tenir compte que les salaires textile sont ceux qui ont le plus augmentés depuis Juillet 1960, où même depuis le 1er Janvier 1961. C'est vraisemblablement l'argument que vous retourneront les patrons, mais il faut aussi savoir qu'en Juillet 60, les salaires textile n'avaient toujours pas retrouvé leur pouvoir d'achat de 1957. On a donc pris une avance sur du retard sans pour cela combler ce retard.

UNITE d'ACTION

Nous sommes bien obligés alors que nous parlons de revendications et d'action à mener, de préciser quel est le rôle et la doctrine de la C.G.T. en cette matière.

Pour nous guider nous faisons référence à l'HUMANITE du 18 Septembre 1961, qui publiait de larges extraits de l'intervention de Benoit FRACHON devant les Cadres Syndicaux de la Fédération C.G.T. de la Métallurgie.

L'intérêt de ce texte c'est qu'il donne le point de vue et la tactique, que la C.G.T. adopterait vraisemblablement au cours des semaines à venir.

Quelques extraits publiés par l'HUMANITE :

" C'est pourquoi nous recommandons de développer les COMITES D'ACTION  
" anti-fascistes et d'exiger qu'on en finisse avec les factieux cri-  
" minels dont l'audace croît en raison des complaisances et des com-  
" plicités dont ils bénéficient.

" Naturellement d'autres revendications surgissent dans la vie quoti-  
" dienne des salariés et dans les différentes entreprises. Il n'est  
" pas question que nous les négligions. Au contraire, il faut encore  
" apporter plus de soin à les formuler et à organiser l'action pour  
" qu'elles soient satisfaites.

" Tous les militants, toutes les organisations confédérées ont pour  
" mission de répondre à ce qu'attendent les salariés de la C.G.T., et  
" de mettre tout en œuvre pour que des succès viennent le plus tôt  
" possible améliorer leur sort.

" Pour cela la C.G.T. rappelle les recommandations qu'elle a déjà  
" faites en maintes circonstances.

" Dans toutes les entreprises, les organisations de la C.G.T. doivent  
" prendre l'initiative de poser clairement le problème des revendi-  
" cations à obtenir.

" En discuter dans les réunions de syndiqués pour que tous se mettent  
" à la tâche pour réaliser un mouvement de masse.

" Formuler des propositions, les soumettre à l'ensemble des travail-  
" leurs, les discuter et les mettre au point avec eux, de façon à ce  
" qu'elles soient des revendications unitaires soutenues par tous.

" Elaborer et suggérer des formes d'action, elles aussi approuvées  
" par les intéressés, et capables de mettre du côté des travailleurs  
" les plus grandes chances de succès.

" Nous recommandons aux fédérations d'animer le travail à effectuer  
" dans leurs corporations respectives, de prendre toutes les initia-  
" tives d'ordre national ou régional susceptibles de faire avancer  
" l'action, de l'étendre, de la coordonner.

... ...

" Les difficultés que nous rencontrons parfois dans l'unité d'action

" entre organisations, ne peuvent être résolues qu'avec l'appui des masses, quand ces dernières soutiennent nos propositions et suggestions, lorsqu'elles sont prêtes à passer outre aux oppositions qui se feraient jour, et là encore tout dépend de l'esprit d'initiative et de décision de nos organisations..."

De ce texte, nous pouvons retenir la ligne d'action de la C.G.T..

Outre le fait que l'exposé de FRACHON débute par le danger de la guerre à BERLIN, reléguant l'action revendicative au second plan, il faut tout de même noter que la C.G.T. met l'accent sur la nécessité pour elle de prendre la direction de la lutte.

Benoit FRACHON confirme l'impression que nous avions au terme de laquelle les communistes s'apprêtent dans les circonstances politiques difficiles que nous traversons, à utiliser le mouvement revendicatif qui ne manquera pas de se développer à l'intérieur de la Classe Ouvrière, en fonction de ses propres perspectives.

Nous devons aussi souligner le fait que la direction des mouvements revendicatifs et de toute l'action à mener, est proposée au niveau des fédérations ou le Parti Communiste contrôle la majorité des dirigeants. La tactique de la C.G.T. vise à rassembler les travailleurs à partir de l'action revendicative pour éprouver d'une part la solidité de l'encadrement, d'autre part contrôler l'action qui pourrait être engagée ultérieurement.

La création de comités de lutte anti-fasciste, est encore une fois pour la C.G.T. un moyen de permettre l'incorporation du Parti Communiste dans ces comités, afin que plus tard l'orientation et le contrôle de ceux-ci passe entre ses mains.

Il est intéressant de souligner que dans un certain nombre d'endroits, la C.G.T. a déjà mis en pratique les consignes ainsi données.

On nous signale par exemple que dans les Vosges, là où pourtant la pratique de l'unité d'action avec la C.G.T. était assez courante, celle-ci a décidé d'engager un certain nombre de mouvements et notamment chez LAEDRICH à SENONES sans s'occuper de la C.F.T.C.

Il semble d'ailleurs que dans un certain nombre d'endroits la tactique soit identique, la C.G.T. voulant démarrer et contrôler l'action seule.

Un autre exemple pourrait être pris à la dernière réunion pour la REVISION DE LA CONVENTION COLLECTIVE :

La C.G.T. a, d'entrée de séance, réaffirmé sa volonté de discuter immédiatement les problèmes des salaires, alors qu'ils n'étaient pas à l'ordre du jour. Ils ont réussi à bloquer la séance sur ce problème pendant 1 h.1/2, simplement pour faire affirmer aux patrons qu'ils ne voulaient pas discuter de salaires à cette réunion, et que pour

le moment ils n'envisageaient rien à ce point de vue.

Il est donc vraisemblable que cet argument va être utilisé au niveau des entreprises pour démarrer l'action.

C'est vrai que le problème des salaires se pose, nous avons nous-mêmes dès le 9 Septembre, envoyé une lettre au Ministre du Travail et à l'Union des Industries Textiles, pour demander d'en discuter. Seulement si pour nous la révision de la Convention Collective et l'augmentation des salaires sont des problèmes complémentaires, ils sont tout de même des problèmes différents, et nous préférions que nous discutions dans les réunions de l'ordre du jour prévu, plutôt que d'improviser une argumentation.

Nous pourrons donc ne pas nous étonner si la C.G.T. lance des mots d'ordre, nous aurons cependant à tenir compte :

1° - Du respect de la Convention Collective et des délais prévus.

2° - Nous avons à connaître suffisamment l'état d'esprit et la mentalité dans lesquels se trouve le monde du travail, pour savoir si nous avons ou non à nous engager dans l'action proposée.

En effet, il serait désastreux pour nous que nous nous opposions à un mouvement qui drainerait 80 à 90 % des travailleurs. Ce serait démontrer que notre représentation ne joue que sur le reste.

C'est pourquoi la Fédération laisse les Conseils Syndicaux prendre leurs responsabilités en ce domaine, en évitant toutefois de faire de la surenchère.

#### SITUATION POLITIQUE

Nous sommes tous conscients de la gravité actuelle de la situation, tant par la complaisance du pouvoir envers les activistes que par la facilité avec laquelle ils peuvent disposer des antennes de FRANCE V (Radio Alger)

Nous ne devons pas non plus ignorer que le prétendu renvoi des Algériens dans leur douar d'origine se traduit par la concentration pure et simple en camp (appelés pudiquement de "regroupement")

Dans ces domaines nous ne pouvons pas prendre des positions de tirailleurs, il est absolument nécessaire que nous suivions les consignes confédérales, qui sont d'ailleurs expliquées dans le N° de "SYNDICALISME HEBDOMADAIRE" N° 849 du Samedi 7 Octobre 1961, dans les Résolutions du Conseil Confédéral.

Daniel HUG

# PLACE AUX JEUNES

A l'issu de leurs Conseils Nationaux, les Dirigeants de la J.O.C. et de la J.O.C.F., sont allés présenter les résolutions sanctionnant leurs travaux, aux différentes organisations.

A la C.F.T.C., leur délégation a été reçue le lundi 11 Septembre 1961 par Eugène DESCAMPS, Secrétaire Général, et André JEANSON vice-Président.

Nous ne pouvons retraduire ici l'ensemble des revendications propres aux Jeunes Travailleurs et Jeunes Travailleuses, mais un certain nombre de celles-ci doivent toucher de près notre action professionnelle dans le Textile.

Nous notons entre autre, que les jeunes demandent :

- DES HORAIRES DE TRAVAIL MOINS LONGS ET ENTRECOUPES DE TEMPS DE REPOS.

- LA SUPPRESSION DES CADENCES INFERNALES DE TRAVAIL ET DU RENDEMENT EXIGE DANS CERTAINES INDUSTRIES (Plus particulièrement la nôtre) qui empêchent les jeunes de se reposer durant le temps de pause.

Le rendement exigé a de profondes répercussions sur la santé des Jeunes Ouvrières, et les marque dans leur vie en dehors du travail.

Les cadences de travail ne tiennent pas compte des possibilités physiques et physiologiques.

DEVANT CETTE SITUATION ...

La J.O.C. appelle l'ensemble des Jeunes Travailleurs à lutter et à s'adresser aux travailleurs adultes et à leurs organisations :

- pour donner aux jeunes le sens de la promotion collective
  - pour rechercher les moyens réels et efficaces du contrôle de l'apprentissage
  - pour demander à leurs représentants dans les comités d'entreprise de consacrer une partie de leur budget social à aider les jeunes qui participent à des stages de formation

LA J.O.C.F. insiste particulièrement sur les cadences de travail à propos desquelles elle déclare :

" Aucune exigence financière ou économique ne peut rendre acceptable le sacrifice de la santé et de l'équilibre humain de toute une génération de jeunes travailleuses.

Il est certain que ces problèmes exprimés par ces mouvements de jeunes, doivent particulièrement attirer notre attention surtout dans le textile, où au sujet des Cadences de travail, nous sommes plus que gâtés.

Nous profitons également de l'occasion pour rappeler la place que doivent avoir les Jeunes Travailleurs tant dans nos préoccupations, que dans nos Conseils Syndicaux.

En effet, nous ne pouvons nous désintéresser d'une Jeunesse qui est l'avenir du monde du travail, et donc du Syndicalisme.

### UN OBJECTIF C.F.T.C. : LA SUPPRESSION DES ZONES DE SALAIRES

La suppression des zones de salaires est depuis longtemps à l'ordre du jour des revendications syndicales. Il nous est apparu intéressant de faire le point sur cette question.

#### LES DIFFERENTS TAUX D'ABATTEMENTS

##### A) les zones légales

Avant la guerre 1939-1945, il n'existe pas de zone de salaire, et les écarts entre les régions et les professions étaient très importants.

Pendant la dernière guerre, le Gouvernement fixait les salaires. C'est alors que la notion de zone est apparue. Au départ, l'abattement maximum était fixé à 25 %.

Les raisons suivantes sont invoquées pour classer la localité :

- vie plus chère dans les zones urbaines que dans les zones rurales
- absence de stocks
- loyers plus élevés
- situation particulière des localités sinistrées.

De 1945 à 1950, le Gouvernement continuant de fixer les salaires, a réduit l'abattement maximum de 25 à 18 %.

Depuis la loi du 11 février 1950, les zones légales ne jouent plus que pour le S.M.I.G. et les allocations familiales. L'écart maximum a été ramené à 8 % pour le S.M.I.G., le 17 mars 1956, et à 8 % pour les allocations familiales (mais ces derniers abattements ne sont pas identiques à ceux du S.M.I.G.).

Les modifications d'abattements de zone légale dépendent du Gouvernement et du Parlement.

##### B) les zones contractuelles

Celles-ci sont discutées entre patrons et organisations syndicales, à l'occasion des discussions de salaires.

En ce qui concerne l'industrie textile, en général, nous en sommes restés aux abattements qui étaient en vigueur lors de la loi du 11 février 1950. Toutefois, l'accord du 28 mai 1957 a réduit l'écart maximum à 10 %, par rapport aux Grands Centres, soit 14.5 % par rapport à PARIS.

D'autre part, un certain nombre de régions et de localités sont parvenues à réduire leurs abattements de zone, ainsi que le tableau en annexe le démontre.

Sur ce plan, les abattements de zone peuvent être modifiés sans intervention gouvernementale. Il suffit d'un accord entre patrons et salariés.

Lorsque cette question est abordée à l'Union Textile, les patrons avec les-  
quels nous discutons représentent en général les Grands Centres, et prétendent ne pas  
vouloir signer un accord qui ne les obligerait pas, mais apporterait des obligations  
à leurs collègues des zones rurales.

Une action apparaît nécessaire en particulier dans les zones les plus défavo-  
risées, pour en finir avec cette situation.

=  
= = = =

### L'ACTION A MENER

#### Où mener l'action ?

a) auprès des Pouvoirs Publics, en ce qui concerne les zones sur le S.I.M.G. et les allocations familiales.

b) auprès des chambres patronales pour la suppression des zones sur les barèmes de salaires et l'augmentation substantielle des salaires réels.

#### Arguments pour l'action

1) depuis 1945, la situation a changé. La reconstruction des villes sinistrées est à peu près terminée. Le marché noir n'existe plus.

2) le coût de la vie s'est uniformisé entre les zones urbaines et rurales, le bénéfice relatif des achats directs à la campagne est composé par le développement de la concurrence en ville.

3) Les taux de loyers sont aussi uniformisés, leur fixation ne se fait pas en fonction des zones, mais de la surface corrigée.

4) les besoins ont évolué. La production massive de biens d'équipement, et la publicité, ont créé de nouveaux besoins, qui ne sont pas limités aux villes.

5) Les zones n'ont aucune influence sur la décentralisation industrielle, du fait qu'elles ne sont pas élément déterminant dans la fixation des salaires réels. La décentralisation industrielle doit être encouragée par d'autres moyens : commodités d'installation, avantages financiers, etc...

=  
= = = =

En conclusion, les actions sont à entreprendre dans les syndicats, et auprès des chambres patronales. De son côté, la Fédération maintient sa pression auprès de l'Union Textile, pour aboutir à une décision de caractère général.

Les exemples cités dans le tableau annexe pourront compléter les arguments invoqués ci-dessus, en vue d'obtenir satisfaction. Tenir la Fédération au courant des actions entreprises, et des résultats obtenus.

Gilbert RYON

Notons un accord récent qui vient d'être signé dans le Haut-Rhin le 26 mai 1961 qui réduit l'écart de la zone B de 2 % ce qui fait que l'abattement qui était de 5 % est maintenant à 3 %

Pour avoir des arguments solides :

Le Syndicat des Textiles Artificiels de Grenoble a également fait une très bonne étude entre les prix pratiqués au détail à Paris et à Grenoble. Relevant dans la même journée les prix entre les deux villes.

Vous pourrez prendre connaissance de cette étude dans le N° de "Formation" d'octobre, que vous trouverez au siège de votre syndicat et auprès de vos délégués.

Dans les Rubans tissus et Tissus Élastiques :

Un autre résultat... inacceptable !!!!

Mais de quoi s'agit-il ?

Il s'agit de notre principale revendication régionale concernant les ABATTEMENTS DE ZONE, sur laquelle les patrons ont offert de réduire de 1 % l'abattement de zone de St-Etienne et la région et de 2 % celui des autres zones.

Alors que les travailleurs des autres professions de la région stéphanoise ont un abattement de 3,56 %, les patrons du Textile nous offraient 7 % pour la zone actuellement à 12 %, ils offraient 10 % alors que dans les autres professions l'abattement est de 5,33 %; etc...

Nous ne pouvions accepter des propositions aussi ridicules. Nous les avons refusées. Mais les patrons ont décidé d'appliquer ces nouveaux abattements à partir du 1er Octobre 1961.

ABATTEMENTS DE ZONE  
RESULTANT DES DISPOSITIONS REGIONALES PRISES  
POUR L'APPLICATION DES ACCORDS NATIONAUX DE SALAIRES

Régions	Abattements de zone légaux en vigueur avant 1951 (par rapport à Paris) (THEORIQUE)	Abattements de zone modifié régionallement (PRATIQUES)	
		Par rapport à Paris	Par rapport aux Grands Centres (#)
Alsace (Bas Rhin)	- 5 - 12, - 15 et - 20	- 5	- 0 - 5
Alsace (Haut Rhin)	- 5 - 12, - 15 et - 20	- 5	- 0 - 3
Belfort	- 7 - 10 et - 12 (I) - 15, - 18 et - 20	- 6.90 - 9.75 - 11.65	- 2 - 5 - 7
Castres	- 12 - 20	- 9 - 13.68	- 4.21 - 9.14
Cholet	- 10	- 10	- 5.26
Cours	- 15	- 16	- 5.26
Elbeuf-Louviers	- 8	- 5	- 0
Grenoble	- 8	- 8	- 3.14
Labastide-Rouairoux	- 12	- 7	- 2.1
Lavelanet	- 15	- 9	- 4.21

(I) Sous réserve de la localité d'Héricourt dont l'abattement de - 12 % a été ramené à un abattement de - 6.90 % par rapport à Paris (- 2 par rapport aux Grands Centres).

(#) Conventions et accords régionaux.

Régions	Abattements de zone légaux en vigueur avant 1951 (Par rapport à Paris) (THEORIQUES)	Abattements de zone modifiés régionalement (PRATIQUES)	
		Par rapport à Paris	Par rapport aux Grands Centres (④)
Limoges	- 10	- 10	- 5.26
Lodève	- 15	- 9	- 4.21
Mazamet	- 12	- 7	- 2.10
<u>Nord</u>			
Lille-Roubaix			
Tourcoing - Halluin			
Armentières -			
Vallée de la Lys -			
Dunkerque	- 5	- 5	- 0
Fourmies	- 8	- 8	- 3.14
Cambrai	- 7	- 7	- 2.10
Saint-Omer	- 12	- 12	- 7.37
Hazebrouck	- 10	- 10	- 5.26
Normandie (coton)			
	- 5	- 5	- 0
	- 10	- 8.7	- 3.90
	- 12	- 10.18	- 5.45
	- 15	- 12.40	- 7.79
	- 17	- 13.88	- 9.35
	- 18 et - 20	- 14.50	- 10
Picardie			
	- 7	- 5.95	- 1
	- 10	- 8.7	- 3.89
	- 12	- 10.7	- 6
	- 13	- 11.55	- 6.89
	- 15	- 13.3	- 8.74
	- 17 et - 20	- 14.5	- 10

(④) Conventions et accords régionaux.

Régions	Abattements de zone légaux en vigueur avant 1951 ( par rapport à Paris) (THÉORIQUES)	Abattements de zone modifiés régionalement (PRATIQUES)	
		Par rapport à Paris	Par rapport aux Grands Centres (%)
Reims	- 10 - 20	- 5 - 8.54	- 0 - 3.73
Roanne	- 10 - 15 - 20	- 7.22 - 10.84 - 14.	- 2.34 - 6.15 - 9.48
Saint-Quentin	- 12	- 8	- 3.14
Sedan	- 10	- 10	- 5.26
Troyes	- 10	- 10	- 5.26
Vienna	- 8	- 5	- 0
Vosges	- 12, - 15, - 17 et - 20	- 9.75	- 5
Tissage de Soieries	- 5 - 7 et - 8 - 10 - 12 - 15 - 18 et - 20	- 5 - 6.9 - 8.8 - 9.75 - 12.6 - 14.5	- 0 - 2 - 4 - 5 - 8 - 10

(\*) Conventions et accords régionaux.

# POUR UNE AUGMENTATION DES SALAIRES

La C.F.T.C. a écrit dès le 9 Septembre 1961 au Ministre du Travail et à l'Union des Industries Textiles, pour demander la tenue d'une réunion paritaire pour discuter des salaires.

Tenant compte du retard enregistré par rapport à Juillet 1957

Le Bureau Fédéral Textile C.F.T.C. réuni les 30.9. et 1.10.1961, a fixé nos revendications de salaire à :

12 % sur les barèmes  
soit le salaire de base à 1,10 + 0,32  
au lieu de : 1,25 + 0,28

0,12 NF d'augmentation des salaires effectifs  
2 NF de salaire minimum

Des démarches seront faites, avec les travailleurs, dans toutes les entreprises, auprès des directions, pour bien montrer que cette revendication est voulue par tous les salariés et que ceux-ci sont prêts à :

## SOUTENIR LA C.F.T.C

Dans son action pour :

- L'AUGMENTATION DES SALAIRES
- LA SECURITE DE L'EMPLOI (Chômage partiel)
- L'AMELIORATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE

400 / 03 /

HAUT-RHIN

L'action menée ces derniers temps a permis la conclusion d'un accord réduisant de 2 % les abattements de zone.

LOIRE

Les patrons ont proposé une réduction de 1 % des abattements de zone. La C.F.T.C. a refusé de signer, les patrons ont décidé d'appliquer l'accord unilatéralement à partir du 1er Octobre.

Aux Ets GELIOT à ELOYES

La C.F.T.C. a obtenu 4 sièges sur 6 à pourvoir, les autonomes ont obtenu 2 sièges suppléants.

Cotonnière BOUSSAC - LA MADELEINE

Aux élections au Comité d'Entreprise, la C.F.T.C. a obtenu 6 sièges sur 14 à pourvoir : 3 vont à la C.G.T., 2 à la C.G.C., 2 à F.O et 1 divers. Dans cette entreprise la confiance des travailleurs à la C.F.T.C. s'affirme de plus en plus. On nous signale que la vente du N° spécial du Magazine du Travail dans cette entreprise remporte un succès certain. La section syndicale est consciente que l'action ne peut se mener sans l'information.

Ets LAEDERICH (Vosges)

A l'initiative des représentants de la C.F.T.C. deux lettres ont été adressées au Président du C.N.P.F. et au Président de l'Union des Industries Textiles par le Comité d'Etablissement. Ces lettres demandent que l'indemnité du chômage partiel soit prise en charge par les ASSEDIC ou qu'à tout le moins la réduction prévisible du taux de cotisation de celle-ci, soit utilisée dans la profession textile à la création d'un fonds professionnel devant garantir ce risque du chômage partiel.

Nous trouvons là une façon concrète de faire prendre position par un Président de Comité d'entreprise sur les objectifs de la fédération.

VIENNE (Isère) Ets PASCAL VILLUIT

La grève menée 1 heure par jour pour obtenir l'application des derniers accords de salaire, s'est terminée par l'octroi d'une prime de 20 NF par trimestre.

Cela recouvre une partie des revendications initiales, mais il semble bien que dans cette entreprise la C.G.T. ait saboté l'action dont elle n'avait pas le contrôle.

# EN V R A C .

=====

270.000 ouvriers du TEXTILE JAPONAIS se sont mis en grève pour obtenir une augmentation équivalente à 90 NF par mois.

=====

=====

La fermeture de 250 usines cotonnières françaises depuis 4 ans et le mouvement de concentration d'entreprises, qui continue à s'opérer, n'engendre pas de chômage massif...

Cela serait dû au fait que notre industrie emploie essentiellement des jeunes filles ou des jeunes femmes de 16 à 28 ans qui dans bien des cas quittent leur travail pour occupations ménagères et familiales... et ne sont pas remplacées. A cette façon bête de la presse patronale de voir les choses, s'oppose la dure réalité des faits :

Les ouvriers que nous connaissons et qui, licenciés après 50 ans ne trouvent plus d'emploi, à LOUVIER les Etablissements MIGUEL et les Etablissements BRETON ont cessé leur activité le 1er Octobre entraînant le chômage de 150 ouvriers; en ALSACE "La Nouvelle Filature de COLMAR" a fermé ses portes fin août, licenciant 130 ouvriers et la "Société Cotonnière du Haut-Rhin" à OBERBRUCK a également fermé, licenciant 70 ouvriers.

CELA FAIT 350 personnes... soit au moins 200 familles pour qui l'optimisme officiel se traduit par le "qu'alleons-nous faire ? "

Et même si dans certaines régions le reclassement s'avère possible Combien s'adapteront? Combien toucheront le même salaire? Combien après 50 ans retrouveront du travail ?

Ce sont toutes ces questions qui ont amené notre Fédération à proposer la création d'un organisme professionnel qui tiendrait compte non seulement des situations économiques, mais également des problèmes humains que posent les réformes de structure de notre industrie.. ce que les Patronages refusent toujours. Et pourtant, qui plus que les travailleurs subissent les aléas d'une économie où seul le profit guide les investissements sans se soucier des besoins réels des hommes qui vivent sur notre planète.;

=====

BESOINS ET MOYENS POUR Y FAIRE FACE :

Voilà bien la matière première nécessaire à l'élaboration, d'un plan, qu'il soit de travail ou financier.

En effet, qu'est-ce que le budget s'il n'est pas avant tout un plan prévoyant les dépenses pour un temps donné.

La ménagère qui prévoit qu'il lui faut pour X francs de nourriture dans le mois, une paire de chaussures pour le gosse, rentrer 500 kgs de charbon, de la lessive, de la cire etc... fait un inventaire des besoins nécessaires à la vie de la famille. De même, la Section Syndicale doit faire l'inventaire des besoins de la Section pour l'année.

Mais le frein au désir d'être hétéro, de satisfaire aux besoins, de la ménagère c'est le salaire qui rentre à la maison et s'il rentre 30.000 frs, elle ne pourra pas en dépenser 40.000, ou alors elle fera des dettes qu'il faudra bien payer de toutes façons... ou l'huisier viendra vendre les meubles.

De même, la Section Syndicale ne peut prévoir que des dépenses équivalentes aux recettes... ou ajouter les recettes aux dépenses prévisibles.

Définir les besoins en matière budgétaire se fait en fonction des OBJECTIFS DU PLAN DE TRAVAIL.

Il faut donc chiffrer le coût de ce que nous voulons réaliser.

Par exemple : Si nous voulons distribuer des tracts pour préparer une élection, il faut en prévoir le prix.

Si nous voulons sortir un bulletin d'entreprise il faut également chiffrer le coût prévisible.

Nous nous proposons d'inscrire deux militants pour des sessions à Bierville, il faut prévoir la perte de salaire qui restera aux candidats et comment y faire face.

Il nous faudra acheter du matériel de fonctionnement :

- carnets de collecteurs
- Guide du Trésorier
- Fiches etc..etc..

Il faut envisager les dépenses à engager

Maintenant il y a tous les frais d'administration :

- timbres
- téléphone
- papier etc...

Il ne faut pas que ce soit un seul qui supporte tous ces frais, mais bien la Section.

Quand nous avons fait cet inventaire des dépenses prévisibles, que nous avons chiffré le coût total, il faut dresser également en face l'inventaire de nos moyens pour y faire face.

Dans le syndicalisme les recettes correspondantes se trouvent :

- Par les COTISATIONS
- par la vente de N° spéciaux de Syndicalisme (à condition de ne pas se limiter à 3 ou 4)
- le don volontaire à la section des heures de dérogation D.P. ou C.E. prises en dehors des heures de travail.

Nous voyons que l'éventail des recettes est assez limité et que pratiquement, SEULES LES COTISATIONS SONT LE MOYEN DE FAIRE FACE AU BUDGET.

Il reste évidemment; pour les grosses dépenses, les recettes extraordinaires (soirées populaires, projection de film, cartes de soutien, souscription etc...) mais cela n'est à envisager que pour les dépenses exceptionnelles (achat de machines à écrire - Ronéo etc... etc...)

Quand nous avons fait cet inventaire des besoins et des moyens à notre disposition, il faut équilibrer le budget.

Comme l'axe de celui-ci ce sont les besoins définis par le plan, nous avons deux solutions :

- soit revenir sur un certain nombre des objectifs du plan
- soit définir un TAUX de cotisation qui permette de FAIRE FACE.

Il est vraisemblable, que nous aurons à faire l'un et l'autre... à moins que nous ayons si peu de perspectives syndicales que nous attendions tout du "Sommet" et que n'envisageant pas de dépenses nous n'ayons pas de recettes à prévoir. Mais alors, ne nous plaignons pas si les travailleurs boudent le syndicat.

Si nous devons équilibrer nos ambitions à la mesure de nos moyens, nous devons également prendre les moyens à la mesure de nos ambitions.

Un budget normal doit se reposer uniquement sur les Cotisations... et c'est comme cela qu'est fixé le taux du timbre confédéral. Si les prix et les salaires augmentaient dans l'année, simplement pour faire face aux mêmes services, il faut augmenter les prévisions.

Il faut penser que le simple relèvement des tarifs de chemin de fer va entraîner des dépenses supplémentaires pour les frais de déplacement des responsables de l'organisation. Une augmentation des timbres ou du papier entraîne forcément des dépenses supplémentaires.... et si les salaires augmentent, non seulement les postes des salaires des employés augmentent mais également ceux des remboursements de salaires pour les participations aux réunions paritaires.

Il ne faut donc pas attendre tous les 1er janvier pour changer les taux de cotisations syndicales, mais profiter d'une augmentation de salaire. En effet, si par l'action syndicale, les salaires ont augmenté de 800 ou 900 francs par mois, il est plus facile d'en demander 10 frs pour l'organisation. Il semble donc normal d'indexer la cotisation syndicale sur les salaires, et pour ceux qui sont très en retard, il faut penser à la combler progressivement.

C'EST A CETTE CONDITION ET A CETTE CONDITION SEULEMENT

QUE LE SYNDICALISME POURRA FAIRE FACE A SES RESPONSABILITES

LE SYNDICALISME VIT D'ARGENT LIBRE, Librement donné, donc Consciemment

il ne vit : NI D'AUMONE NI DE CHARITE

Ce n'est pas le Taux de Cotisation qui freine l'adhésion (un certain nombre d'expérience le prouve) c'est le manque de perspectives dans l'utilisation de cet argent.

Nous demandons aux travailleurs de donner de l'argent... et après de ne plus savoir à quoi il sert. On leur demande au nom de la Démocratie de donner les yeux fermés. Alors que nous voulons, les hommes LIBRES et RESPONSABLES.

Nous voulons un syndicalisme fort, dynamique, MODERNE, et nous prenons des MOYENS D'ARTISANAT.

Nous PRESENTONS AUX TRAVAILLEURS

UN SQUELETTE RACHITIQUE ET SOUS ALIMENTE

et nous voudrions que les travailleurs le suivent

SOYONS SERIEUX et prenons les MOYENS à la mesure de nos AMBITIONS;

=====:  
: MOYEN A NOTRE DISPOSITION POUR FACILITER LE TRAVAIL DU  
:  
: TRESORIER  
:  
=====

- LA POCHE DU TRESORIER COMPRENNANT : -

- Le GUIDE DU TRESORIER
- Le REGISTRE "RECETTES - DEPENSES"
- LE CARNET DE RECU
- LE PAQUET DE PIECES DE CAISSE
- LE CARNET DE FEUILLES DE VENTILATION

|| Cette pochette est à commander à :

C.F.T.C. - SERVICE ECONOMAT

=====

26, rue de Montholon, 26

PARIS 9ème

C.C.P. PARIS 17.675.95

Le PRIX est de ..... 20 NF.

ATTENTION... vous devez payer à la commande.

Utiliser pour votre commande le bulletin joint au catalogue paru dans le N° 4 d'AVRIL 1961 d'INTER-TEXTILE ou vous trouverez également les prix au détail d'un certain nombre de moyens mis à votre disposition par le Mouvement pour faciliter votre travail

-----

# CYCLE DE FORMATION ÉCONOMIQUE

*4<sup>e</sup> COURS*

## LA CONSOMMATION

### a) La Consommation privée

- Plan de l'étude : I. — DÉFINITION DE LA CONSOMMATION PRIVÉE.  
II. — ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION.  
III. — PEUT-ON PRÉVOIR CE QUE NOUS CONSOMMERONS DANS L'AVENIR ?  
IV. — QUE POUVONS-NOUS FAIRE POUR NOUS DÉFENDRE ?

\*\*

### I. — DÉFINITION

Chaque mois, grâce au salaire que nous gagnons, nous pouvons nous nourrir, nous habiller. Il faut également que nous prenions soin de notre corps (savonnettes, coiffeur, médicaments, etc.) et de notre esprit (journaux, livres, cinéma...).

C'est l'ensemble de ces dépenses que l'on appelle la **consommation privée**. Son étude est importante. Si nous pouvons acheter davantage de choses, nous dirons : « Je vis mieux, mon niveau de vie, mon pouvoir d'achat s'est amélioré. »

## II. — ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION

Chacun de nous peut mesurer les progrès parcourus par rapport à il y a cinquante ans ou plus. En interrogeant des vieux travailleurs, des personnes venant de la campagne, on découvre que la nourriture était moins variée, moins riche, que l'on s'habillait moins bien, que l'on prenait peu ou pas de vacances, etc.

Depuis la fin de la guerre 1939-1945, on arrive à mesurer d'une manière plus précise l'évolution de la consommation. Il existe de nombreuses statistiques que l'on peut utiliser pour connaître la consommation globale de pain, de vin, le nombre de paires de chaussures vendues, etc. Un organisme — Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation, 30, rue d'Astorg, Paris (8<sup>e</sup>) — est spécialisé dans ces études.

En volume, de 1950 à 1958, la consommation globale des Français augmente de 41 %, soit une augmentation d'environ 4,5 % par an. Cela ne signifie pas que le niveau de vie de **chacun** s'est amélioré dans ces proportions, mais cela signifie que le niveau de **l'ensemble** des Français s'est amélioré d'une manière importante.

Cette augmentation n'a pas été régulière. En 1954, la consommation globale n'a pas augmenté par rapport à 1952. Il y a même eu une baisse pour certaines catégories sociales, notamment les salariés, car les prix augmentèrent plus vite que les salaires (on peut donc acheter moins de choses).

En 1959, on estime que la progression de la consommation globale a été très faible (+ 0,5 %). Pendant ces deux ans, la population ayant augmenté de 2 %, la consommation par habitant, le niveau de vie, a donc eu tendance à diminuer.

Mais la **structure** (la répartition) de la consommation évolue : en 1950, les produits alimentaires représentaient 50 % de la consommation des particuliers. En 1958, le pourcentage n'est plus que de 43 %.

**Pourquoi?** Quand les revenus augmentent, on peut en consacrer une part plus importante à des achats autres qu'alimentaires : biens de confort, dépenses de loisirs, etc.

Et sur le plan de l'alimentation on peut améliorer la manière de se nourrir : si les Français mangent moins de pain, c'est parce qu'ils mangent davantage de viande.

Depuis 1950, on a donc assisté à l'évolution suivante : Par rapport à l'ensemble de la consommation, on peut distinguer trois groupes :

**1<sup>er</sup> groupe :** La consommation de produits alimentaires augmente moins vite que l'ensemble de la consommation (+ 28 %) à l'exception des produits à base de sucre et de cacao, dont la consommation augmente de 60 % de 1949 à 1957.

**2<sup>e</sup> groupe :** Les dépenses consacrées à :

- l'habitation,
- hygiène et soins,
- transports et communications,
- culture,
- loisirs,
- distractions,

augmentent plus vite que l'ensemble de la consommation.

Les dépenses d'équipement du logement doublent de 1950 à 1958, celles de l'hygiène et soins médicaux augmentent de 85 %.

**3<sup>e</sup> groupe :** Les dépenses concernant l'habillement se développent à la même vitesse que l'ensemble de la consommation (la lingerie-chemiserie augmente plus vite, les chaussures moins vite).

**Ces modifications dans la structure de la consommation ont des répercussions sur l'activité économique des divers secteurs.**

- Crises du textile, de la chaussure (bien qu'il y ait également d'autres causes).
- ESSOR de l'automobile, de l'équipement ménager.
- Stagnation relative de l'agriculture, etc.

*Il serait donc nécessaire de prévoir à l'avance des mécanismes d'adaptation qui permettent l'orientation, le reclassement des travailleurs en fonction de l'évolution de la consommation.*

Bien entendu, un ouvrier, un manœuvre, sera obligé de consacrer une plus grande part de ses revenus à la nourriture qu'un cadre supérieur ou un patron. On peut même dire que *c'est cette possibilité de consacrer une part importante de ses revenus à des dépenses autres qu'alimentaires qui mesure le niveau de vie.*

En 1956, un manœuvre consacrait 54 % de ses dépenses, soit 371 000 francs par an, à la nourriture. Un patron consacrait la même année 530 000 francs pour se nourrir, mais cette somme ne représentait que le tiers de ses dépenses. Il pouvait consacrer 1 million pour se loger, s'habiller, pour ses loisirs, etc., alors que le manœuvre ne disposait que de 300 000 francs pour ces dépenses. (Il s'agit de moyennes officielles, les écarts réels sont bien plus importants dans certains cas.)

On retrouve des différences semblables de pays à pays. Les Américains consacrent 30 % de leurs dépenses à l'alimentation, les Italiens 55 %. Ce pourcentage est encore plus élevé dans les pays sous-développés (Inde, population musulmane d'Algérie).

### III. — PEUT-ON PRÉVOIR CE QUE NOUS CONSOMMERONS DANS L'AVENIR?

En étudiant le passé, on peut se faire une idée de la manière dont nous dépenserons nos revenus dans l'avenir. On est en effet à peu près certain que les consommateurs réagiront dans l'avenir de la même manière que dans le passé si leurs revenus s'élèvent. Chacun de nous peut d'ailleurs vérifier cette « loi » d'après ses propres réactions. A la question : « Que feriez-vous si votre salaire était augmenté de 10 % ou si vous touchiez une prime exceptionnelle? », quatre auditeurs seulement de cet exposé, sur seize ayant répondu, déclaraient vouloir améliorer leur nourriture.

A partir de l'étude des budgets familiaux, les experts peuvent donc prévoir l'évolution de la consommation si les revenus s'élèvent de 2, 3 ou 4 %, ou plus, chaque année. Les services officiels, ou des entreprises privées, effectuent également des enquêtes, par sondage auprès des consommateurs, sur leurs « intentions d'achats ». Les grandes entreprises ne lancent pas maintenant une fabrication de masse avant de faire de sérieuses et coûteuses « études de marchés ».

#### IV. — PEUT-ON ORIENTER, ENCOURAGER OU FREINER LA CONSOMMATION?

La publicité, bien entendu, s'efforce d'orienter les choix des consommateurs, et souvent elle y parvient (exemple : la margarine, les sodas).

Le crédit à la consommation est aussi un moyen d'orienter les achats. Quand il y a mévente dans l'électro-ménager, l'automobile, etc., le Conseil National du Crédit décide de réduire le versement comptant et d'allonger les délais de remboursement. Dans le passé, ces mesures amenèrent le plus souvent une augmentation des ventes (le crédit à la consommation se développe en France, il existe maintenant en U.R.S.S.).

Par les taxes, le gouvernement peut également encourager ou freiner certaines consommations : la consommation globale d'apéritifs est en diminution de 40 % par rapport à 1950, car les taxes mettent les prix des apéritifs à des niveaux élevés qui découragent les consommateurs.

Enfin le blocage des salaires, par décision du gouvernement, peut réduire globalement le volume de la consommation, surtout lorsque le gouvernement permet en même temps des hausses de prix. (C'est l'expérience Pinay-Rueff qui aboutit à la stagnation de la consommation en 1959.)

#### V. — QUE POUVONS-NOUS FAIRE POUR NOUS DÉFENDRE?

Si le pouvoir d'achat s'est amélioré de 1950 à 1957, c'est en grande partie grâce à la pression des organisations syndicales et ouvrières :

Les syndicats agissent directement pour obtenir des augmentations de salaires.

Les organisations ouvrières ou familiales se préoccupent plus directement de la défense des consommateurs (réforme des circuits de distribution, organisation de services coopératifs) et de leur éducation.

Il serait souhaitable enfin que les partis politiques agissent

pour promouvoir les réformes économiques demandées par les organisations ouvrières (logement, distribution, fiscalité, etc.).

En 1961, face à la publicité, aux syndicats patronaux qui défendent leurs priviléges, aux pouvoirs publics sensibles à toutes les pressions, le consommateur ne peut plus rester isolé.

Nous voulons mieux vivre, mais nous voulons rester libres. Et le bonheur ne se confond pas avec le confort.



N.B. — Si vous êtes nouvellement abonné, vous pouvez vous procurer le début du cycle de Formation Economique en écrivant à :

CAHIERS DE FORMATION OUVRIERE  
12, avenue Sœur-Rosalie, Paris (13<sup>e</sup>).

*Les fiches déjà parues sont les suivantes :*

	Prix
1 <sup>er</sup> cours — Notions Elémentaires d'Economie.	
Les Besoins et les Biens .....	0,20 NF
2 <sup>e</sup> cours — LA PRODUCTION.	
1) La Production Industrielle .....	0,20 NF
2) La Production Agricole .....	0,20 NF
3 <sup>e</sup> cours — LES REVENUS.	
1) La Comptabilité Nationale .....	0,20 NF
2) La Répartition du Revenu National ..	0,15 NF

*Il vous est possible, si vous le désirez, de payer en timbres-poste.*

